



Emploi

Salaires dans le secteur privé en 2016 2 238 euros nets par mois (+ 0,7 % sur un an)

Nous avons présenté les salaires en 2017 pour la fonction publique territoriale (FPT) dans le *CÉAS-point-com* n° 851 du 27 septembre 2019, et ceux de la fonction publique de l'État (FPE) dans le *CÉAS-point-com* n° 857 du 1^{er} novembre 2019 (avec un tableau comparatif des trois fonctions publiques). L'Insee a publié une étude sur les salaires dans le secteur privé, portant sur 2016, dans *Insee Première* n° 1750 d'avril 2019 ⁽¹⁾.

En 2016, un salarié du secteur privé a perçu en moyenne 2 238 euros nets par mois sur la base d'un équivalent temps plein (ETP) – y compris les salariés en emplois aidés. En euros constants, le salaire net a augmenté de 0,7 % sur un an.

Ces 2 238 euros nets (en 2016) sont à mettre en perspective avec les 1 944 euros nets de la FPT ; les 2 288 euros nets de la FPH ⁽²⁾ ; les 2 556 euros nets de la FPE. Cependant, les comparaisons ont peu de sens compte tenu des effets de structure liés notamment aux types d'emplois occupés.

Dans le secteur privé, le salaire mensuel moyen recouvre d'importantes disparités selon les qualifications : 4 060 euros nets pour les cadres ; 2 241 pour les professions intermédiaires ; 1 590 pour les employés et 1 681 pour les ouvriers.

Les hommes perçoivent en moyenne 2 431 euros nets quand les femmes ne touchent que 1 969 euros nets. L'écart continue de se réduire. Pour l'Insee, « 41 % de l'écart salarial entre femmes et hommes est dû au fait que la structure de la population salariée dans le privé par secteur d'activité, taille d'entreprise, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi, n'est pas la même pour les hommes et pour les femmes. La part non expliquée de l'écart ne peut cependant pas s'interpréter comme une mesure des différences de salaires entre femmes et hommes à poste de travail égal. Une partie des écarts restants provient en effet de différences de caractéristiques non observées entre les femmes et les hommes (ancienneté, expérience, niveau de responsabilités et tâches effectuées, au sein d'entreprises aux profils potentiellement différents) ».



Société

Une ampleur toute relative des délocalisations ?

L'économie française doit-elle redouter le phénomène des délocalisations ? L'étude de Florian Lécrivain et Noémie Morénillas (Insee), publiée dans *Insee Première* n° 1760 de juin 2019 ⁽³⁾, apporte une réponse quelque peu rassurante – même si leurs travaux reposent sur les déclarations et estimations d'entreprises et ne concernent, par ailleurs, que les petites et moyennes entreprises (PME) de 50 à 250 salariés, sur la période de début 2014 à fin 2016.

(1) – Odran Bonnet et Tony Vuillemin (Insee), « Salaires dans le secteur privé : en 2016, le salaire net moyen augmente de 0,5 % en euros constants » (4 pages).

(2) – Fonction publique hospitalière.

(3) – « Les PME de 50 salariés ou plus qui délocalisent : principalement vers l'UE et via leurs filiales ».

Toujours est-il que sur cette période, seulement 1,9 % des PME marchandes non agricoles et non financières, implantées en France, ont délocalisé des activités ; 2,6 % l'ont envisagé, mais sans le faire.

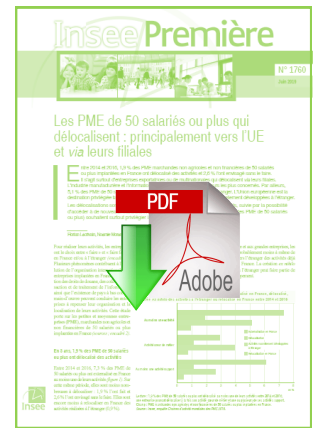
Stratégiquement, les entreprises ont à choisir entre « faire » et « faire faire ». Faire, c'est réaliser la production en interne, comme l'explique l'Insee. Faire faire, c'est externaliser en partie ou totalement ses activités, en France ou à l'étranger. Faire faire à l'étranger, c'est délocaliser de la production auparavant effectuée en interne ou déjà externalisée en France. En revanche, quand une activité est développée *ex nihilo* à l'étranger, il s'agit d'une activité nouvelle développée à l'étranger, et non d'une délocalisation. Par contre, faire ou faire faire en France ce qui était précédemment réalisé à l'étranger, c'est relocaliser...

Florian Lécrivain et Noémie Morénillas soulignent que l'industrie manufacturière et l'information-communication sont les secteurs les plus concernés par les délocalisations. Parallèlement, 5,1 % des PME ont développé une nouvelle activité à l'étranger sur la période de 2014 à 2016. Tant

pour les délocalisations que pour les nouvelles activités développées à l'étranger, l'Union européenne est la destination privilégiée.

Les deux auteurs ajoutent que les délocalisations sont principalement motivées par la recherche de bas coûts, puis par la possibilité d'accéder à de nouveaux marchés. À l'inverse, les PME qui relocalisent (0,9 %) mettent surtout en avant la proximité et la qualité.

Les entreprises déclarent avoir très peu réduit le nombre de postes à la suite des délocalisations (1 000 suppressions nettes sur la période, par les PME concernées, sur 1,6 million de postes au total). Cependant, l'Insee rappelle les limites des déclarations et estimations des entreprises elles-mêmes. En outre, il y aurait à prendre en compte les suppressions de postes occasionnées chez les sous-traitants.



Démographie

L'espérance de vie progresse... en ralentissant

En 2019, l'espérance de vie à la naissance est en France de 85,6 ans pour les femmes et de 79,7 ans pour les hommes. En dix ans, les femmes ont gagné 1,2 an d'espérance de vie et les hommes 2,0 ans.

L'espérance de vie continue de progresser mais les gains ont ralenti. La progression est moins forte pour les femmes que pour les hommes. L'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes est de 5,9 ans en 2019 (- 0,8 an en dix ans).

En moyenne dans l'Union européenne en 2017, l'espérance de vie des femmes est de 83,5 ans et celle des hommes de 78,3 ans. Pour les femmes, seule l'Espagne devance la France ; pour les hommes, neuf pays ont une espérance de vie supérieure à celle de la France. Concernant l'écart femmes / hommes, il est plus élevé en France (5,9 ans) que dans tous les pays de l'ouest de l'Europe, à l'exception du Portugal (6,2 ans).

À 60 ans, en 2019, l'espérance de vie est de 27,8 ans pour les femmes en France, et de 23,4 ans pour les hommes. Ces deux durées sont le nombre d'années restant à vivre aux femmes et aux hommes de 60 ans dans les conditions de mortalité à chaque âge observées en 2019.

Source : Sylvain Papon et Catherine Beaumel (Insee),

[« Bilan démographique 2019 – La fécondité se stabilise en France », Insee Première n° 1789 de janvier 2020 \(4 pages\).](#)

